

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

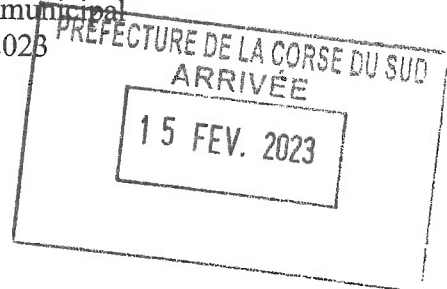
COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°11/2023

des délibérations du conseil municipal
Séance du 10 février 2023

Date de la convocation : 6 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt- trois, le 10 février, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Jean- Baptiste SALVADORI, Joseph LEONZI, Mme. Mattea CASALTA, Mme Dominique MARTINI, Joseph CASANOVA, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme. Mattea CASALTA, Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Travaux de réfection d'une ruelle communale quartier Noceta- 2^{ème} partie. Plan de financement.

Le Maire informe les conseillers municipaux que la première partie des travaux de réfection de la ruelle quartier Noceta est terminée.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait opportun de continuer la rénovation de ce quartier pour permettre aux habitants de circuler en toute sécurité et éviter les infiltrations d'eau de pluie dans les maisons.

Les travaux se décomposeront de la façon suivante :

- Démolition de l'actuel béton,
- Enlèvement de la terre sur une épaisseur moyenne de 20 cm,
- Une étanchéité sera réalisée entre les bâtiments et le dallage afin que les eaux ne puissent s'infiltrer,
- Réalisation de marches au début de la ruelle, avec nez de marche en granit flammé, pour permettre l'abaissement du niveau de la ruelle devant l'entrée des maisons afin que les eaux de pluies ne puissent y entrer,
- Réalisation d'un dallage en pierre de granit sur un lit de béton, en gardant le même aspect que les autres ruelles du village déjà revêtues,
- Un regard d'eau potable sera repris entièrement et étanchéisé, afin que les eaux de pluie ne puissent s'infiltrer dans le bâtiment à cet endroit,

Objet : Travaux de réfection de ruelle communale quartier Noceta- 2^{ème} partie. Plan de financement.

-Le regard situé au début de la ruelle sera mis à la cote.

Le maire indique que le coût global de ce projet s'élève à 12 500 euros HT (13 850 euros TTC), soit travaux (11 500 euros HT), maîtrise d'œuvre (10 00 euros HT).

Le maire précise aux conseillers que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assurer son autofinancement et propose le plan de financement suivant :

Collectivité de Corse Dotation quinquennale (40%)	DETR (40%)	Autofinancement (20%)
5000 euros	5000 euros	2500 euros

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

- Emet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, et de la collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

- Charge de maire de souscrire le marché,

- Donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce projet de marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme



Le Maire

Siccardi
D. VINCENTI

